



2022-2024

FRA

**PROGRAMMATION
DOCUMENT**

AMENDEMENT NO: 3



traduction numérique

SECTION 3



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2022

A.1.4 – Enquête de l’UE sur les LGBTIQ III

Programme stratégique: DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉGALES Domaine d’activité: Égalité et non-discrimination	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/01/2022	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	------------------------------	---------------------------	----------------------

Politique RELEVANCE et VALEUR AJOUTÉ DU PROJET

En 2019, l’Agence a lancé sa deuxième enquête EU-LGBTIQ, l’étendant de manière à couvrir également les personnes intersexuées, afin d’évaluer les progrès réalisés au fil du temps depuis la première série de l’enquête, menée en 2012. Dans son avis sur le programme de travail de la FRA, la Commission européenne a invité l’Agence à mener la troisième enquête UE-LGBTIQ en 2023.

Les données empiriques de l’enquête — qui permettront d’identifier les tendances au fil du temps entre les différentes séries d’enquêtes — serviront à étayer les efforts visant à garantir la protection et la jouissance des droits fondamentaux des personnes LGBTI dans l’UE, comme en témoignent la législation et la politique. Compte tenu de l’intersectionnalité, qui a une incidence variable sur l’exercice des droits par les personnes dans la pratique, les expériences spécifiques des différents groupes d’âge, catégories de sexe et personnes handicapées seront également analysées en fonction des résultats de l’enquête.

Plus précisément, la troisième enquête de l’Agence sur les personnes LGBTIQ fournira des données précieuses, qui ne sont pas disponibles auprès d’autres sources, pour éclairer la stratégie pour l’égalité LGBTIQ+ de la Commission. Parmi les autres textes législatifs et politiques pertinents de l’UE à prendre en considération en ce qui concerne les résultats de l’enquête figurent les directives de l’UE sur l’égalité en matière d’emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive sur les qualifications, la directive sur la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. En outre, l’enquête peut identifier les lacunes dans la protection d’autres droits fondamentaux particulièrement pertinents pour les personnes LGBTI — notant ceux figurant dans la Recommandation CM/Rec (2010)5 du Conseil de l’Europe aux États membres sur les mesures de lutte contre la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle ou l’identité de genre. Les résultats de l’enquête serviront de base aux initiatives entreprises par le Conseil de l’Europe, les Nations Unies et l’OSCE, ainsi que par les organisations de la société civile et les organismes nationaux de défense des droits de l’homme.

La collecte de données pour l’enquête sera lancée en 2023. En 2022, l’Agence travaillera avec des experts en préparation du lancement de la collecte de données de l’enquête en 2023 et collaborera également avec les principales parties prenantes afin de sensibiliser le public à la prochaine série d’enquêtes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des éléments de preuve comparables sur les expériences et les opinions des personnes LGBTI concernant divers domaines des droits fondamentaux dans l’UE — tels que l’égalité et la non-discrimination, la victimisation de la criminalité et la sensibilisation aux droits — qui informeront l’UE et les États membres en ce qui concerne la jouissance des droits des personnes interrogées dans la pratique.
- Identifier les tendances au fil du temps et évaluer les progrès entre les différentes séries d’enquêtes LGBTIQ.
- Fournir aux institutions de l’UE et aux États membres de l’UE des conseils fondés sur des données probantes pour leur rapport annuel sur la mise en œuvre de la liste d’actions visant à promouvoir l’égalité des personnes LGBTIQ.
- Fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux institutions de l’UE et aux institutions des États membres sur demande et le cas échéant.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	PRODUCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation de la recherche interne ➤ Réunion technique avec des experts en préparation de la collecte des données de l’enquête en 2023 ➤ Coopération avec les principales parties prenantes en matière de sensibilisation à la prochaine enquête 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucun en 2022
GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Parlement européen et le Conseil de l’UE; Commission européenne ➤ États membres de l’UE ➤ Institutions nationales des droits de l’homme/organismes chargés de l’égalité ➤ Organisation internationale (Conseil de l’Europe, ONU, OCDE) ➤ Agences spécialisées, agences de l’UE ➤ La société civile; organisations communautaires et professionnelles

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	588,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	0.60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	0.15	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	—	—	—
<i>SNES</i>	0.05	<i>Communications et événements</i>	—	—	—
Total	0.80	Total	588,000	—	—

A.4.2 – Mise à jour du Manuel de la jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant

Programme stratégique A: **DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉGALES**
 Domaine d'activité 4: **Droits de l'enfant**

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/01/2020

STATUT:
en cours

TYPE:
pluriannuel

Politique RELEVANCE et VALEUR AJOUR DU PROJET

En 2015, la FRA, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, a publié le Manuel de la jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant. Le manuel fournit aux praticiens impliqués dans la protection juridique des droits de l'enfant, tant au niveau national qu'international, un manuel contenant la «norme internationale» de protection et de participation de l'enfant, y compris dans la mesure où il découle de la jurisprudence européenne. La mise à jour du manuel a été lancée en 2020 en étroite coopération avec les principaux partenaires de la FRA dans ce domaine: le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et la Commission européenne, selon le cas, seront publiés en avril 2022 et traduits et diffusés en 2022. Le manuel comprendra la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et les décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS). Le manuel a pour objectif d'aider les praticiens à garantir le respect, la protection et le respect des droits de l'enfant, y compris les enfants en situation particulièrement vulnérable, tels que les enfants handicapés ou les victimes de la traite, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels. Le Manuel sera publié en ligne et en version imprimée, et sera diffusé dans les forums pertinents et par l'intermédiaire de réseaux professionnels de praticiens s'occupant des enfants, aux niveaux national et international.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour l'édition 2015 du Manuel de jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant;
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le coordinateur de la Commission pour les droits de l'enfant, et le Comité des droits de l'enfant des Nations unies;
- Contribuer à la sensibilisation, à la connaissance et à la compréhension des droits de l'enfant dans le contexte de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et des travaux de divers organes du Conseil de l'Europe, ainsi que dans le contexte des directives de l'UE dans le domaine des droits des victimes, de la traite des êtres humains et des abus sexuels, de l'exploitation sexuelle, de la maltraitance des enfants et des images et des garanties procédurales pour les enfants soupçonnés ou accusés d'une infraction, ainsi que du règlement Bruxelles II bis auprès des avocats, les juges, les praticiens du droit, les autorités chargées de la protection de l'enfance et d'autres «intermédiaires» pertinents aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes intéressées travaillant aux niveaux national et européen, y compris les enfants. La stratégie de communication relative au lancement du nouveau manuel devrait être assurée.
- Faciliter la mise en œuvre au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine des droits de l'enfant.

LIEN VERS LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	PRODUCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Des activités spécifiques de communication et de sensibilisation des parties prenantes; ➢ Participation à des réunions et à des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Publication du manuel actualisé de la jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant; ➢ Traductions dans les langues de l'UE
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Institutions, agences et organes de l'UE ➢ Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme ➢ États membres de l'UE ➢ Institutions des médiateurs ➢ Groupes professionnels et société civile ➢ Universités, y compris les étudiants en droit

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	0.60	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	0.05	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	—	—	—
<i>SNES</i>	0.00	<i>Communications et événements</i>	378,194 EUR	—	300,000
Total	0.65	Total	378,194 EUR	—	300,000

A.4.4 – Vers des systèmes intégrés de protection de l'enfance

Programme stratégique: DES SOCIÉTÉS JUSTES ET ÉGALES Domaine d'activité: Droits de l'enfant	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/12/2022	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel
--	------------	------------------------------	---------------------------	----------------------

Politique RELEVANCE et VALEUR AJOUR DU PROJET

La promotion et la protection des droits de l'enfant sont l'un des objectifs de l'UE. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, l'Union est explicitement tenue de promouvoir la protection des droits de l'enfant, qui sont en outre consacrés par l'article 24 (droits de l'enfant) et l'article 32 (interdiction du travail des enfants) de la charte des droits fondamentaux. En outre, tous les États membres de l'UE ont ratifié la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

En mars 2021, la Commission a adopté la stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant pour la période 2021-2024. L'un de ses principaux résultats est de présenter une initiative visant à soutenir le développement et le renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance. Cette initiative encourage toutes les autorités et services concernés à mieux travailler ensemble dans un système qui place l'enfant au centre. Comme l'indiquent les travaux antérieurs de la FRA sur les systèmes nationaux de protection de l'enfance, la base juridique reste très fragmentée pour certains domaines du droit, et il manque des cadres de coopération et de coordination entre les acteurs concernés.

En juin 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions sur les droits de l'enfant, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des droits de l'enfant en situation de crise ou d'urgence. Le Conseil invite les États membres à élaborer des politiques globales pour réaliser les droits de tous les enfants sans aucune discrimination, à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, à renforcer les systèmes judiciaires afin qu'ils respectent les droits des enfants et à accroître les possibilités pour les enfants d'être des membres responsables et résilients de la société numérique.

Lors du 14e Forum européen sur les droits de l'enfant (27-29 septembre 2022), la Commission a lancé une consultation avec les principales parties prenantes afin de définir le contenu potentiel, le champ d'application et le format de cette initiative et de déterminer où l'UE peut apporter un soutien, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, pour relever les défis et les lacunes existants dans la mise en place de systèmes intégrés de protection de l'enfance. La FRA a été invitée à soutenir les efforts déployés par la Commission pour développer cette initiative à l'échelle de l'UE sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance en fournissant une cartographie des instruments juridiques et politiques nationaux pertinents, y compris la législation relative à la violence à l'égard des enfants (par exemple, en ce qui concerne les violences physiques et sexuelles en ligne et hors ligne). Cette cartographie devrait couvrir l'ensemble du processus d'identification, de signalement et d'orientation des enfants en tant que victimes, ainsi que les mécanismes de surveillance et de suivi. Le projet recensera toute évolution majeure des politiques et programmes de protection de l'enfance dans les États membres depuis 2015, date à laquelle la FRA a publié sa première cartographie de ce type [sur les systèmes de protection de l'enfance](#). Les instruments cartographiés comprendront des mécanismes et des services de plainte et de signalement, tels que les lignes d'assistance téléphonique, ainsi que les efforts déployés par les États membres pour fournir des soins de remplacement aux enfants privés de soins parentaux. La cartographie tentera d'identifier les principaux acteurs aux niveaux national, régional ou local, y compris leur coopération et coordination interinstitutionnelle et multidisciplinaires, ainsi que toute structure horizontale et verticale du système de protection de l'enfance dans les États membres. Compte tenu du rôle spécifique de l'UE, la coopération et la coordination transnationales feront l'objet d'une attention particulière. L'objectif est d'identifier les structures horizontales et verticales des systèmes de protection de l'enfance dans un État membre et de prendre en compte les principales caractéristiques de ces systèmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir la Commission dans l'élaboration d'une initiative sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance
- Cartographier la législation, les politiques et les programmes relatifs aux systèmes de protection de l'enfance dans 27 États membres de l'UE
- Identifier les défis et les lacunes qui entravent le processus vers des systèmes intégrés de protection de l'enfance
- Identifier les pratiques prometteuses de coopération et de coordination interinstitutionnelle et multidisciplinaires qui facilitent l'intégration des systèmes de protection de l'enfance
- Développer et mener, sur demande, des activités d'assistance technique aux niveaux de l'UE et des États membres.
- Communiquer les conclusions et sensibiliser à la nécessité de mettre en place des systèmes intégrés de protection de l'enfance dans lesquels les enfants ont la possibilité de participer et d'exprimer leurs points de vue de manière significative;
- Fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions, agences et États membres de l'UE, ainsi qu'aux organisations internationales.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2 et 3.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	PRODUCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'analyses juridiques et politiques par le biais de recherches et de consultations avec les principaux intervenants ➤ Fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions, agences et États membres de l'UE, ainsi qu'aux organisations internationales, sur la base des conclusions de la FRA ➤ Fourniture d'une assistance technique et d'une expertise sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucun en 2022

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	600,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	0.1	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	—	—	—

<i>Agents contractuels</i>	—		<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	—	—	—
<i>SNES</i>	—		<i>Communications et événements</i>	—	—	—
Total	0.1		Total	600,000		

C.1.6 – Violences et violations des droits humains connexes à l'encontre des femmes fuyant la guerre en Ukraine

Domaine d'activité: La migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/05/2022

STATUT:
NOUVEAU

TYPE:
pluriannuel

Politique RELEVANCE et VALEUR AJOUR DU PROJET

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des millions de personnes — l'écrasante majorité d'entre elles, des femmes et des enfants — ont été forcées de fuir le pays, la plupart cherchant la sécurité dans l'UE. Les femmes qui sont arrivées dans l'UE ont non seulement fui le conflit violent dans leur pays, mais ont peut-être également été exposées à des violences sexistes et à d'autres violations des droits de l'homme pendant leur séjour en Ukraine, au cours de leurs voyages difficiles et à leur arrivée dans leur nouveau lieu de résidence. À savoir, les femmes courent un risque accru d'agression sexuelle et de viol, de harcèlement sexuel, de traite à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que d'exploitation liée à l'emploi dans les pays d'accueil — pour citer quelques exemples. En 2014, la FRA a publié les résultats de son enquête à l'échelle de l'UE sur la violence à l'égard des femmes; L'enquête la plus vaste et la plus complète de ce type dans l'UE a servi de base probante pour éclairer l'évolution des politiques et de la législation en matière de violence à l'égard des femmes. À titre de suivi, l'enquête a été reproduite par l'OSCE en 2018 dans huit pays et territoires en dehors de l'UE, dont l'Ukraine. La FRA faisait partie du comité directeur de l'OSCE chargé de superviser l'adaptation de l'enquête de la FRA aux pays en situation de conflit et d'après conflit. À cette fin, en collaboration avec la FRA, l'OSCE a complété le questionnaire de la FRA par des questions spécifiques liées aux situations de conflit. L'enquête de l'OSCE a révélé que les conflits contribuaient à une violence plus grave à l'égard des femmes que dans les situations non conflictuelles, en particulier chez les femmes déplacées par le conflit. Les problèmes psychologiques à long terme sont également plus fréquents chez les femmes qui ont subi des violences liées à des conflits.

Les États membres de l'UE mettent actuellement en œuvre une enquête sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, coordonnée par Eurostat. La FRA et l'EIGE complètent cette démarche en recueillant des données comparables dans huit États membres de l'UE qui ne participent pas à l'enquête d'Eurostat et qui ne disposent d'aucune autre source de données d'enquête actualisées. *Cependant, ces enquêtes ne contiennent pas de questions spécifiques sur la violence liée aux conflits et les violations des droits de l'homme qui y sont liées, et les échantillons d'enquête ne sont pas non plus conçus pour capturer les femmes déplacées par le conflit, et ne capteront donc pas l'expérience des femmes qui ont fui l'Ukraine.*

Afin de combler cette lacune et de contribuer aux efforts déployés par l'UE et à l'échelle internationale pour recueillir des éléments de preuve sur la violence et les violations des droits de l'homme qui y sont liées et y répondre efficacement, les femmes déplacées d'Ukraine — y compris les travaux de la CPI, d'Eurojust et d'autres acteurs — la FRA mènera une enquête dans quatre États membres de l'UE qui accueillent le plus grand nombre de femmes ayant fui la guerre en Ukraine. L'enquête permettra de recueillir des données sur les expériences vécues par ces femmes en matière de violence et de violations des droits de l'homme qui ont conduit à, pendant et après le conflit — par exemple en ce qui concerne les expériences de harcèlement et d'exploitation sexuelles dans les pays d'accueil — et recueillera également des données sur le signalement et le non-déclaration d'incidents, ainsi que sur le soutien reçu. L'enquête sera basée sur un nombre minimal d'entretiens par pays afin d'obtenir des résultats fiables. La comparabilité des résultats sélectionnés — par exemple en ce qui concerne les expériences de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle, ajustée en fonction de l'inclusion de différents auteurs — sera assurée, lorsque cela est pertinent et possible, en ce qui concerne l'enquête d'Eurostat sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et l'enquête FRA-EIGE.

L'enquête sera lancée en 2022, avec une collecte de données au début de 2023. Les résultats — après les contrôles de qualité — seront mis à la disposition des institutions concernées dès que possible.

Les résultats de l'enquête serviront à éclairer les efforts pertinents de l'UE et de la communauté internationale pour faire face à l'impact de la guerre en Ukraine sur les populations civiles en ce qui concerne l'expérience des femmes qui vivent actuellement dans l'UE — y compris les dispositions relatives aux victimes en vertu de la directive sur les droits des victimes et de la directive sur la lutte contre la traite des êtres humains. Conformément à d'autres enquêtes de la FRA, le projet veillera à ce que tous les intervieweurs reçoivent une formation professionnelle sur le sujet et à ce que les personnes interrogées soient dirigées vers les services d'aide aux victimes si nécessaire. Pour contextualiser les résultats de l'enquête, le projet propose d'inclure un certain nombre d'entretiens qualitatifs approfondis avec des femmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir la politique et les réponses de l'UE et des États membres sur le terrain grâce à des preuves solides et à jour de l'ampleur, de la nature et de l'impact des violences liées aux conflits et des violations des droits de l'homme qui y sont associées à l'encontre des femmes qui ont fui la guerre en Ukraine, y compris leurs besoins en matière d'assistance à moyen et à long terme.
- Fournir des informations probantes sur l'élaboration de mesures spécifiques pour soutenir les femmes victimes de violences liées au conflit et de violations des droits de l'homme connexes, y compris des mesures fondées sur l'utilisation des fonds de l'UE pour soutenir les États membres qui accueillent des femmes qui ont fui la guerre en Ukraine.
- Fournir des données probantes sur l'étendue et la nature de la violence et des violations des droits de l'homme qui y sont associées, dont les femmes fuyant l'Ukraine pour des acteurs concernés de l'UE, tels qu'Eurojust, ainsi que des institutions internationales — y compris, par exemple, la CPI, ONU Femmes/CEDAW, le Conseil de l'Europe/GREVIO.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	PRODUCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation avec les organisations compétentes de l'UE et des organisations internationales travaillant sur la violence à l'égard des femmes et les violations des droits de l'homme qui y sont associées en ce qui concerne les situations de conflit ou d'après conflit; ➤ Conception, planification et mise en œuvre du projet; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indicateurs sur la violence et les violations des droits de l'homme connexes disponibles en 2023 ➤ Rapport en 2024
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Conseil, la Commission et le Parlement européen, ainsi que d'autres organes et agences de l'UE, y compris Eurojust, Europol et EIGE; ➤ Les États membres, en particulier ceux où l'enquête est effectuée; ➤ Organisations internationales — y compris le Conseil de l'Europe/GREVIO, l'OSCE, ONU Femmes/CEDAW et la CPI;

➤ Conception du questionnaire.

➤ Les organisations d'aide aux victimes;
➤ Société civile.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	—	—	—
<i>SNES</i>	—	<i>Communications et événements</i>	—	—	—
Total	2	Total	—	—	—

D.1.5 – Fournir assistance et expertise en ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

<i>Programme stratégique: SOUTENIR LES SYSTÈMES DE DROITS DE L'HOMME</i> <i>Domaine d'activité: Projets et activités couvrant tous les domaines du CRG</i>	PRIORITÉ 1	<i>Date de début: 01/01/2019</i>	<i>STATUT: en cours</i>	<i>TYPE: pluriannuel</i>
---	-------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------------------

Politique RELEVANCE et VALEUR AJOUR DU PROJET

La Charte de l'UE est la charte des droits de l'Union européenne. Le règlement de la FRA énumère la Charte comme principal cadre de référence pour les travaux de la FRA (considérants 2 et 9). Les travaux de l'Agence sur la Charte se déroulent en étroite coopération avec les institutions de l'UE, la Commission européenne en particulier, et d'autres parties prenantes concernées. Les récentes conclusions du Conseil sur la charte des droits fondamentaux adoptées en mars 2021 et la stratégie de la Charte de la Commission européenne (2020-2030) encouragent les acteurs nationaux, y compris aux niveaux local et régional, à utiliser davantage et mieux la charte. Les deux documents d'orientation invitent l'Agence à travailler avec les parties prenantes nationales, à partager les bonnes pratiques et à continuer d'élaborer des outils et des méthodes liés à la Charte.

Pour cibler son assistance sur l'utilisation de la Charte sur les besoins réels, la FRA s'appuie sur sa propre collecte et analyse de données FRANET uniques et périodiques concernant les lacunes dans l'application de la Charte au niveau national. Depuis 2013, les rapports annuels de l'Agence sur les droits fondamentaux contiennent un chapitre consacré à la Charte, qui suit l'utilisation de la Charte au niveau national. Ce chapitre, associé à Charterpedia, est devenu un document de référence unique pour d'autres acteurs et constitue une base factuelle importante pour le rapport annuel de la Commission européenne sur la Charte et les conclusions du Conseil sur la Charte.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Agence mène des activités de formation ciblées, en particulier en coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes chargés de l'égalité et leurs réseaux ENNHRI et Equinet, avec les réseaux de professionnels du droit, ainsi que pour le Parlement européen et les présidences du Conseil de l'UE.

Les outils existants de l'Agence relatifs à la Charte comprennent: un manuel sur l'applicabilité de la Charte au niveau national, des fiches de pays pour tous les États membres de l'UE, un guide en ligne (un outil de charte en ligne à l'intention des juges et d'autres praticiens du droit), des études de cas de la Charte et la base de données en ligne Charterpedia regroupant des informations et des données pertinentes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte de la Commission européenne dans le cadre du mandat de la FRA;
- Aider l'UE et ses États membres à respecter les obligations juridiques de la charte des droits fondamentaux, en particulier en fournissant des analyses, des orientations, une formation et un apprentissage en ligne à l'intention des praticiens;
- Promouvoir la Charte de l'UE et son utilisation aux niveaux national et infranational en renforçant la capacité des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organismes nationaux chargés de l'égalité et des publics cibles (juridiques) concernés à appliquer la Charte.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 4 et 5.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	PRODUCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La collecte et l'analyse de données sur l'utilisation de la Charte; ➤ Mise à jour continue de Charterpedia; ➤ Contributions d'experts aux manifestations de l'UE et nationales relatives à la Charte; ➤ Fournir aux réseaux et institutions compétents, y compris les organisations faïtières professionnelles et les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes chargés de l'égalité, des compétences, du matériel de formation et un apprentissage en ligne sur la Charte; ➤ Formation à la demande en coopération avec les prestataires de formation concernés et les réseaux de professionnels du droit; ➤ Poursuite de la promotion des produits de la Charte de la FRA, y compris le manuel, Charterpedia, fiches pays, charte e-guidance, études de cas en ligne Charte et vidéos éducatives ➤ Cartographie des experts et des formateurs de la Charte dans les États membres de l'UE afin de faciliter le partage transnational des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chapitre sur la Charte dans le rapport annuel de la FRA sur les droits fondamentaux; ➤ Mise à jour de la base de données Charterpedia; ➤ Le matériel de formation élargi de la Charte (avec de nouvelles études de cas sur la Charte dans d'autres domaines thématiques); ➤ D'autres traductions de l'outil d'orientation électronique de la Charte et du matériel de formation sur la Charte; ➤ Des formations à la demande sur la Charte en coopération avec les multiplicateurs et les parties prenantes, y compris avec le Réseau européen de formation judiciaire, le Conseil des barreaux d'Europe (CCBE), l'Académie de droit européen (ERA), ENNHRI et Equinet; ➤ Vidéos et didacticiels de la Charte éducative sur le matériel de la Charte de la FRA; ➤ Atelier transnational de renforcement des capacités avec des experts et des formateurs de la Charte.
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE ➤ États membres de l'UE ➤ Organes statutaires ayant une compétence en matière de droits de l'homme et d'égalité ➤ Organisations de la société civile et universités

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	77,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	2.50	<i>Assistance technique et renforcement des capacités</i>	103,000	—	—

<i>Agents contractuels</i>	0.40	<i>Coopération institutionnelle et réseaux</i>	20,000	—	—
<i>SNES</i>	0.00	<i>Communications et événements</i>	208,485	—	100,000
Total	2.90	Total	408,485	—	100,000

Annexe XV: Plan d'approvisionnement Année 2022 (décisions de financement)

Domaine d'activité : Égalité et non-discrimination

A.1.4 — Enquête de l'UE sur les LGBTIQ III

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 588 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des marchés envisagés : recherche

Type de contrat : contrat direct

Type de passation de marchés : service

Nombre indicatif de marchés envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^{ème} trimestre de l'année

Domaine d'activité : Droits de l'enfant

A 4.2 — Mise à jour du manuel de la jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 378 194 EUR (1^{ère} priorité) et à 300 000 EUR (3^{ème} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des marchés envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de passation de marchés : service

Nombre indicatif de marchés envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^{ème} trimestre de l'année

A 4.4 — Vers des systèmes intégrés de protection de l'enfance

La dotation budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 600 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des marchés envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de passation de marchés : service

Nombre indicatif de marchés envisagés : 27

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^{ème} trimestre de l'année

Domaine d'activité : Soutenir les systèmes de droits de l'homme

D 1.5 — Fournir assistance et expertise en ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 408 485 EUR (1^{ère} priorité) et à 100 000 EUR (3^{ème} priorité).

Ligne budgétaire : B0-3400 Appuyer les systèmes de droits de l'homme

Objet des marchés envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de passation de marchés : Contrats spécifiques au titre du CC FRANET

Nombre indicatif de marchés envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^{ème} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B0-3400 Appuyer les systèmes de droits de l'homme

Objet des marchés envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de passation de marchés : Contrat spécifique au titre du CC pour l'organisation de réunions

Nombre indicatif de marchés envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^{ème} trimestre de l'année